



UNITE PASTORALE NYON - TERRE SAINTE

Begnins, Crassier, Founex, Gland, Nyon, Saint-Cergue

MARCHE À SUIVRE POUR LES MESSES DE SEMAINE ET DU WEEK-END

Suite aux diverses communications de l'Evêché et à la parution du nouveau plan cadre sanitaire de la Conférence des évêques suisses (CES) le 10 septembre, nous vous indiquons les derniers changements liés aux nouvelles mesures sanitaires, qui sont entrés en vigueur. Le résumé élaboré ci-dessous est général, nous vous invitons dès lors à consulter la **foire aux questions** afin d'obtenir les précisions nécessaires sur chaque sujet.

Célébrations religieuses

a) plus de 50 personnes, en intérieur, avec certificat Covid :

Pour les manifestations religieuses (dont les funérailles, mariages, baptêmes, etc.) qui, en intérieur, dépassent 50 personnes, il est exigé un certificat Covid aux participants de plus de 16 ans, du 13 septembre 2021 au 24 janvier 2022. Il incombe à l'organisateur de vérifier la validité des certificats & des cartes d'identité, donc à nous paroisses et/ou communautés. Aucune nécessité de porter le masque ou de faire le traçage.

b) jusqu'à 50 personnes, en intérieur, sans certificat Covid :

Les mesures s'appliquent avec port du masque, désinfection des mains, **2/3 de la capacité du lieu**, et collecte des données. Sont compris dans les 50 personnes tous les enfants et les intervenants (prêtre, sacristain, servant de messe, organiste, etc.). **Nous rappelons que même les détenteurs du certificat Covid doivent porter le masque.**

Pour les messes en semaine : la partie b) s'applique

Pour les messes du week-end dans les communautés :

Gland, Begnins, Crassier & St-Cergue : jusqu'à 50 personnes mais au 2/3 de la capacité

NB : en cas d'évènements particuliers dans votre communauté, il n'y a aucune contre-indication pour que vous passiez au plan a), soit au certificat Covid.



UNITE PASTORALE NYON - TERRE SAINTE

Begnins, Crassier, Founex, Gland, Nyon, Saint-Cergue

Founex : Certificat Covid dans l'église & dans la salle paroissiale avec masque, 1,5 m de distance & traçage

Nyon : Certificat Covid

Vous pouvez sans autre proposer à vos paroissiens les messes en semaine s'ils ne veulent pas se risquer à participer aux messes dominicales.

Rencontres et réunions dans le cadre de l'Eglise

- **plus de 30 personnes, en intérieur, avec certificat Covid :**

Pour toutes les autres manifestations liées à l'Eglise (rencontres pastorales, réunions, etc.) qui rassemblent plus de 30 personnes en intérieur, il est requis que les participants de plus de 16 ans présentent un certificat Covid. Il incombe à l'organisateur de vérifier la validité des certificats & des cartes d'identités

- **jusqu'à 30 personnes, en intérieur, sans certificat Covid :**

Les mesures s'appliquent avec port du masque, désinfection des mains, 2/3 de la capacité du lieu, et collecte des données. Pour toute collation, il est possible d'enlever le masque pour autant qu'on soit assis.

Nous insistons sur le fait que la responsabilité du traçage et/ou de la vérification des certificats Covid & des cartes d'identité nous incombe et que, non seulement les participants qui enfreindraient la loi sont dorénavant amendables mais également l'organisateur.

Références :

CES – Conférence des évêques : file:///C:/Users/Secr%C3%A9tariat/Downloads/210910-Coronavirus-Rahmenregeln-der-SBK_Aenderung_f.pdf

Evêché de LGF : <https://diocese-lgf.ch/faq/>

Fait à Nyon, le 14.09.2021/EP/cp